

5.00 crédits	60.0 h	Q2
--------------	--------	----




Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Van Damme Nicolas ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Thèmes abordés	<p>Droit de l'entreprise (règles spéciales)</p> <p>Droit des consommateurs</p> <p>La vie de l'entreprise</p> <p>Les contrats économiques</p> <p>Le droit des sociétés</p> <p>L'entreprise et l'environnement</p> <p>L'insolvabilité des entreprises</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Eu égard au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme, l'unité d'enseignement contribue au développement et à l'acquisition des compétences suivantes :</p> <p>I. Acquérir une culture générale</p> <p>II. Acquérir des savoirs spécifiquement juridiques</p> <p>III. Acquérir les méthodes et outils de la démarche scientifique</p> <p>IV. Acquérir des capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation à partir de situations concrètes</p> <p>V. Maîtriser la communication écrite et orale</p> <p>De façon plus spécifique, au terme de l'enseignement, l'étudiant-e sera capable (i) de comprendre les règles juridiques spéciales applicables à la vie de l'entreprise, (ii) de reconnaître les problèmes spécifiques que les entreprises peuvent rencontrer durant leur vie et (iii) de formuler des propositions de solution aux problèmes identifiés.</p>

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p><u>I. Matière faisant l'objet de l'évaluation</u></p> <p>Sauf précision contraire des enseignants, l'examen porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la matière enseignée au cours magistral, - les documents analysés au cours. <p>L'évaluation porte, bien entendu, toujours sur l'enseignement dispensé durant l'année académique au cours de laquelle elle a lieu.</p> <p>Il est important d'attirer l'attention des étudiant.es sur la difficulté et le degré d'exigence de l'enseignement. La matière est abondante et requiert une étude « verticale » tout autant que « transversale » et réflexive. Une telle difficulté paraît ne pouvoir être surmontée que moyennant une assistance aux cours, une étude régulière de la matière, ainsi que, le cas échéant, une interpellation des enseignant.es dès que certains points restent obscurs.</p> <p><u>II. Modalités et type de l'évaluation</u></p> <p>L'examen est écrit (juin et août).</p> <p>L'examen est en néerlandais, les étudiants répondent en néerlandais mais peuvent également répondre en français ou utiliser un dictionnaire</p> <p>Il peut prendre la forme de questions de connaissance, de réflexion ou d'application des principes théoriques à des situations concrètes (casus), ainsi que de l'analyse d'une décision de jurisprudence ou clause de contrat qu'elle ait été analysée au cours ou non.</p> <p>Les principaux critères d'évaluation sont les suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'adéquation de la réponse en fonction de la question telle qu'elle est posée ; 2) la compréhension et la formulation exactes des règles de droit qui sont applicables ; 3) la rigueur, la clarté et la précision dans la formulation et l'explication des éléments de réponse ; 4) la capacité d'appréhender de manière réflexive et critique les questions juridiques qui sont soumises ; 5) le renvoi aux dispositions légales pertinentes démontrant une aptitude à faire appel à la législation et de l'appliquer. <p><u>III. Documents et renvois autorisés</u></p> <p>Pendant toute la durée de l'examen, l'étudiant.e peut disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de son (ses) code(s); - d'un dictionnaire néerlandais-français et français-néerlandais <p>Les étudiant.es ne sont, toutefois, pas autorisé.es à se munir de codes reprenant des sommaires de jurisprudence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - des législations et réglementations complémentaires relatives à la matière enseignée; <p>Les documents autorisés conformément à ce qui précède peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire l'objet de soulignements ou de surlignements (fluo) ; - comporter un renvoi à une disposition légale ou réglementaire ; - mentionner un mot-clé ou un groupe de mots-clé utilisé à des fins de classement, afin de faciliter la recherche des dispositions pertinentes (comme la reproduction d'un titre du code ou de l'intitulé d'une loi particulière vue au cours). <p>Aucun renvoi en termes de contenu de matière ou de structure du cours n'est autorisé.</p> <p>Tout non-respect des consignes précitées sera porté à la connaissance du président du jury.</p> <p>Il revient à chaque étudiant de s'assurer personnellement de leur respect.</p> <p><u>IV. Etudiant.es bénéficiant de dispenses</u></p> <p>Sont seules prises en compte les dispenses qui ont été reconnues officiellement par la Faculté (not. par la Commission « CEVA » dépendant du jury) : aucune dispense officieuse ne sera, dès lors, accordée par les enseignants et ce, quelles que soient les circonstances ou notes précédemment obtenues par l'étudiant.</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>L'enseignement est magistral et interactif.</p> <p>L'enseignement est accompagné d'un powerpoint mis à disposition via moodle ainsi que d'un code sur mesure (Wetboek ondernemingsrecht) publié chez Larcier-Intersentia et en vente via la reprographie au prix étudiant.</p>
<p>Contenu</p>	<p><u>Résumé du contenu :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> I. Les acteurs du droit de l'entreprise (actoren van het economisch recht) II. Le droit de l'entreprise stricto sensu (ondernemingsrecht in enge zin) III. Quelques contrats économiques : assurance, bail commercial, leasing, franchise, ... (enkele economische contracten : verzekering, handelshuur, leasing, franchise, ...) IV. Le droit des consommateurs (consumentenrecht) V. Le droit des sociétés (vennootschapsrecht) VI. Le droit de l'insolvabilité (insolventierecht) VII. Entreprises et environnement (ondernemingen en leefmilieu) <p><u>Contenu détaillé en néerlandais :</u></p> <p>Economisch recht :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Inleidingsles (2) Actoren van het economisch recht (3) Recht op zelfbeschikking, openbare orde en vrijheid van ondernemen (4) Verplichtingen bij de start van een onderneming

	<p>(5) De handelszaak</p> <p>(6) Bijzondere regels toepasselijk op ondernemingen</p> <p>(7) [Optioneel] inleiding tot de GDPR</p> <p>(8) Beginselen van economisch contractenrecht</p> <ul style="list-style-type: none"> - betalingsachterstanden in handelstransacties - betalingsachterstanden van consumenten (Boek XIX WER) - bewijs door en tegen ondernemingen (Boek 8 BW) - bijzondere verjaringsregels - hoofdelijkheid tussen ondernemingen - Vordering ontbetwiste schulden - ... <p>(9) Bijzondere economische contracten</p> <ul style="list-style-type: none"> - franchising - leasing - alleenverkoopconcessie - handelsagentuur <p>(10) Handelshuur</p> <p>(11) Verzekeringscontracten</p> <p>(12) [Optioneel] pakketreiscontracten</p> <p>(13) Onrechtmatige bedingen in B2B, B2C en gemeen contractenrecht</p> <p>(14) Consumentenrecht</p> <p>(15) Beginselen van insolventierecht</p> <p>(16) Beginselen van vennootschapsrecht</p> <p>(17) [Optioneel] Beginselen van aansprakelijkheid van ondernemingen voor het leefmilieu</p> <p>(18) Afsluitingscollege met voorbeeldexamen</p>
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> - DIRIX, E., STEENNOT, R. en H. VANHEES, Ondernemingsrecht in hoofdlijnen, Antwerpen, Intersentia, 2023 (altijd recentste editie) - STRAETMANS, G. en STEENNOT, R., Handboek consumentenbescherming en marktpraktijken, Antwerpen, Intersentia, 2023 (altijd recentste editie) - Manuel de droit de l'entreprise, Limal, Anthemis, 2024
Autres infos	Geen
Faculté ou entité en charge:	DRTB

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit français-néerlandais (et français-néerlandais-anglais)	DRNB1BA	5	EMHUB1280	
Bachelier en droit (français-anglais) [version trilingue - accessible uniquement pour ré-inscription]	DRAB1BA	5	BDROI1212	